

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.	Numéro de permis 2003363	Date d'inspection Le 24 août 2022	
Nom de l'établissement Le centre préscolaire la gardérisson inc.		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Adresse 705 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	03 août 2022	
Commentaires : La demande de changement pour la 2e cours extérieur a été étudié. Un document est manquant dans cette demande de changement. Une lettre a été envoyé à l'exploitant. Veuillez envoyer ce document manquant à la mentore en assurance de la qualité. La mentore en assurance de la qualité recommande de ne pas utiliser la 2e cours extérieur puisque la demande de changement n'est pas complète.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection, nous avons observé le diner et la période de repos.
Actualisation des nouveaux membes du personnel a été inséré dans le système.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 août 2022

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2022

Date